

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSPORT D'URNE CINÉRAIRE HORS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE

- Demande d'autorisation de transport d'urne cinéraire dûment signée et complétée (formulaire au recto).
- Copie des pièces d'identité du demandeur et de l'accompagnateur.
- Acte de décès.
- Certificat de crémation.
- PV de police de scellement d'urne.

MODALITÉS DE TRANSMISSION DE LA DEMANDE ET DE REMISE DE L'AUTORISATION

Le formulaire de demande d'autorisation de transport d'urne cinéraire hors de France métropolitaine, accompagné de **toutes les pièces constitutives** de la demande devront être adressés en **un seul envoi** avant **12 heures les jours ouvrés** à l'adresse suivante : frederique.naudou@var.gouv.fr

L'autorisation de transport d'urne cinéraire hors de France métropolitaine sera transmise sous format dématérialisé.